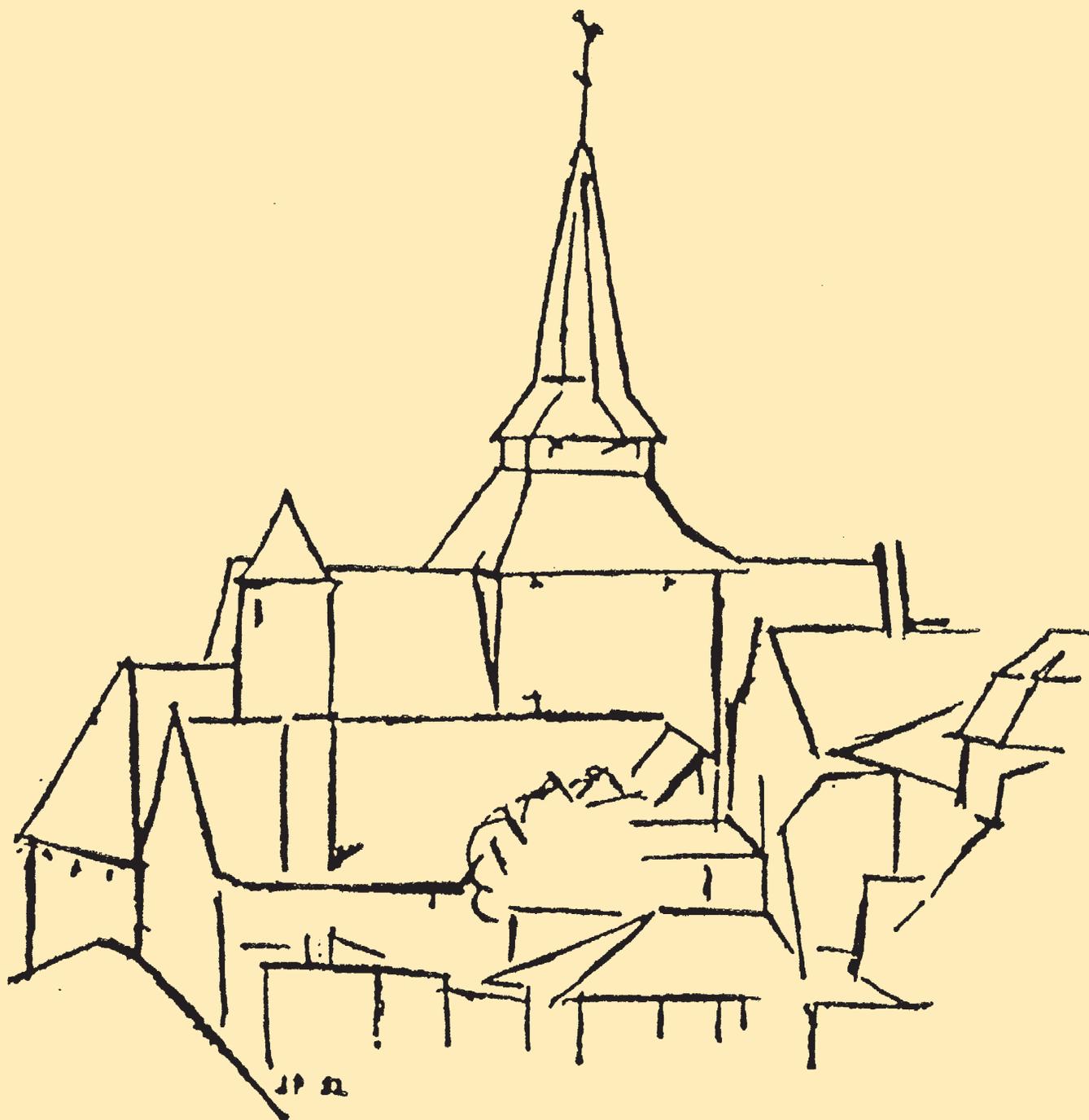


LA PASSERELLE



BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

N° 109 - ÉTÉ 2016

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les travaux du Conseil municipal	5
État-civil	14
Aux goûts d'antan	15
Travaux de restauration de l'église	16
Le Relais	17
Billet d'humeur, billet d'humour : quoi de neuf sous le soleil ?	19
Une borne méconnue	20
La recette de nos chefs	22
La page des villages : Cessac	23
La balade : autour de Puyduris	25
Gros plan sur le Paradis de Pablo	27
La page des écoliers	29
Stage de musique traditionnelle à la Celle Dunoise	31
La vie des associations	32
Calendrier des manifestations	36

Mairie de La Celle Dunoise
1, Route des Peintres
23800, La Celle Dunoise
Tél : 05 55 89 10 77, Fax : 05 55 89 20 29
Courriel : mairie@lacedledunoise.fr

Le site internet de la Celle Dunoise est mis à jour régulièrement
avec de nouvelles informations. Soyez nombreux à nous rendre visite :
<http://www.lacedledunoise.fr>

La Passerelle est ouverte à tous. N'hésitez pas à déposer
vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 8 septembre.

Directeur de la publication : Claude Landos

Comité de rédaction : Responsable : Ghislaine Cerclay

Membres : Isabelle Évrard, Josiane Garnotel, Catherine Godin, Michel Minaret.

Le mot du Maire

Voici l'été qui commence à se montrer et La Passerelle arrive dans vos boîtes aux lettres pour vous informer des dernières « nouvelles du Pays »...

D'abord une excellente nouvelle ... il y a un an notre magasin Proxi fermait. Heureusement « La Bergerie » reprenait le flambeau pour proposer de l'épicerie et du pain.

Nous souhaitons conforter l'offre par l'installation d'un nouveau service complémentaire. Quand vous lirez ces lignes, ce sera chose faite...

Bienvenue à Francis et Jennyfer Doucet, que vous aviez pris l'habitude de rencontrer sur notre Marché Paysan, avec leur commerce de volailles. Nous avons élaboré avec eux un projet où ils proposeront des produits de producteurs, en circuit court pour la plupart (voir les détails dans cette Passerelle).

Pour les produits essentiels, il sera donc à nouveau possible de « faire ses courses » à La Celle Dunoise dans nos deux commerces, sans avoir besoin de prendre la voiture, (... ou en faisant un minimum de kilomètres). Ce service sera complémentaire de votre épicerie La Bergerie, avec des produits et services différents.

Merci à Jennyfer et Francis et réservez-leur le meilleur accueil... Merci encore à Jonathan de La Bergerie. Et souvenez-vous, « nos emplettes sont nos emplois ».

Les travaux de restauration de notre église Saint Pierre-ès-Liens sont maintenant terminés.

Tout s'est déroulé normalement avec un travail de qualité et dans les délais prévus. Il n'y a pas eu de surprise désagréable à part le mur de soutènement du jardin du presbytère qu'il a fallu reprendre. Il risquait de s'effondrer... Nous avons eu confirmation que les travaux étaient indispensables... des fuites d'eau avaient endommagé la structure de l'édifice, notamment des éléments de charpente et de maçonnerie. L'édifice est maintenant à nouveau capable de résister à l'usure du temps et peut accueillir les personnes passionnées par notre patrimoine. Des peintures (lithes funéraires et une fresque) ont été trouvées sous les badigeons. Leur rénovation augmenterait l'attrait de l'édifice mais son coût nous fait réfléchir sur les priorités ...

Que tous les donateurs de la souscription soient encore chaleureusement remerciés par nous et par les générations futures...

Et une autre bonne nouvelle : Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux malgré la baisse des dotations d'État. Une gestion rigoureuse a permis d'honorer le quotidien et les projets sans

compromettre l'avenir. Nous avons choisi comme axe de travail l'augmentation de nos ressources provenant du patrimoine, en particulier les logements, les locations de gîtes et de l'épicerie, en réalisant des travaux de rénovation et mise au normes. Cette politique, au-delà de l'apport financier permet l'accueil de nouvelles populations porteuses de dynamique et de maintien de nos services. ... Par contre, l'apport touristique pourrait être réduit à cause de la qualité de notre eau de baignade, (voir l'article).

Les dossiers en cours concernant l'assainissement, les économies d'énergie, l'accessibilité progressent. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour l'accueil des réfugiés nous sommes toujours dans l'attente. La situation internationale n'est pas simple et retarde ce projet de solidarité. Dans nos promesses de recevoir deux familles, nous avons mis à disposition deux appartements, mais sans exclusivité. Depuis, nous avons reçu une demande de logement d'une famille originaire du Nord de la France. Un des appartements leur a été loué. Bienvenue à eux.

Le Conseil municipal s'est mobilisé à propos de la menace que faisait peser sur notre environnement le stockage de « stériles miniers d'uranium » sur la commune d'Anzème au lieu-dit Le Vignaud. Ce stockage pourrait générer des risques notamment avec ses effluents qui peuvent compromettre la qualité des eaux de la Creuse et en particulier du captage d'eau potable situé sur notre commune.

Il semblerait que la société Areva renonce à ce projet... Mais nous restons vigilants !

L'actualité a été douloureuse pour les Cellois avec l'orage de grêle qui a dévasté de nombreux biens le samedi 28 mai. Les élus et les employés communaux se sont mobilisés très vite et nous avons contacté les services de la préfecture dès le lundi matin, pour faire reconnaître les dégâts en calamité naturelle.

Le dossier est complexe, mais nous essayons de le faire avancer avec les communes environnantes. N'hésitez pas à nous signaler des pertes qui ne seraient pas prises en charge par vos assurances.

Je vais terminer mon éditorial en vous souhaitant un bel été avec un repos bien mérité. Attention aux risques saisonniers et pensez à vos voisins ou famille âgés qui pourraient avoir besoin de votre aide en cas de canicule.

Le Conseil municipal et les employés communaux restent à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter si vous le désirez.

Claude Landos

Les travaux du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2016

Le vingt-cinq mars deux mille seize, à vingt heures, le Conseil municipal de la Celle Dunoise légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en l'absence du Maire, sous la présidence de Michèle DUPOIRIER, 1^{re} Adjointe au maire.

Étaient présents : Michèle Dupoirier, Pascal Lemaitre, Catherine Godin, Michel Minaret, Cathal Quigg, Sylvain Mauchassat, Nicolas Deuquet, Isabelle Evrard, Ghislaine Cerclay.

Étaient excusés : Claude Landos, Laurent Barrege, Alain Serret, Philippe Nadal, Brigitte Guinot

Ont reçu procuration : Michèle Dupoirier de Brigitte Guinot, Pascal Lemaitre de Philippe Nadal, Catherine Godin de Claude Landos, Isabelle Evrard de Laurent Barrege, Ghislaine Cerclay de Alain Serret.

Catherine Godin a été élue secrétaire de séance.

En l'absence de Claude Landos, c'est Michèle Dupoirier, 1^{re} adjointe, qui déroule l'ordre du jour.

Madame la Première adjointe donne lecture du compte rendu de la réunion du 29 janvier qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée..

Agenda 21 : Rappel de la délibération prise lors du dernier conseil où l'assemblée s'était positionnée en faveur du dossier Agenda 21. Michel Minaret et Michèle Dupoirier font le compte rendu de la réunion à laquelle ils ont participé. Ils nous informent que pour pouvoir prétendre à une subvention, notre dossier doit être déposé avant le 31/03/2016 ce qui motive la tenue de ce conseil. Michel Minaret présente le dossier de candidature en partie complété.

Des délibérations doivent être prises afin d'obtenir les moyens d'avancer et obtenir des aides. Il faut un engagement fort de la commune, avec des projets structurés et appel à des personnes référentes dans différents domaines. Des réunions publiques doivent être tenues.

L'aide d'un étudiant de niveau Master2 permettra la structuration des dossiers. Son indemnité de stage d'environ 550 € par mois sur 6 mois ainsi que différents frais d'un montant total de 1000€ pourront être subventionnés à hauteur de 70% maximum. Il faudra également prévoir un local lui servant de bureau sur toute la période et réfléchir aux possibilités d'hébergement. Un pré-recrutement sera effectué par la DREAL et la commune recevra les CV pour choisir un candidat. Nous avons trois ans pour finaliser les projets.

Les délibérations à prendre :

Formalisation d'adhésion de la commune à l'Agenda 21 :

Appel à reconnaissance auprès du M.E.E.M. (Ministère de l'Energie, de l'Environnement et de la Mer)

Vote à l'unanimité

Dépôt de candidature

Vote à l'unanimité

Demande de l'aide d'un étudiant de niveau master2 et demande de financement.

Vote à l'unanimité

Atlas bio-diversité : Michel Minaret présente l'Atlas de la bio-diversité comme un inventaire des espèces de la faune et flore locale effectué par le CPIE. Cela ouvre une possibilité de financement dans des domaines liés à l'environnement.

La Celle Dunoise a été choisie car reconnue par ses actions dans le domaine de la préservation de l'environnement.

Les délibérations à prendre :

Dépôt de dossier de candidature.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

Nicolas Deuquet demande à Ghislaine Cerclay de le remplacer à la réunion du SIARCA le 1^{er} avril car il est indisponible.

Catherine Godin propose de budgétiser 6000€ pour absorber les frais de l'Agenda 21 et éventuellement de l'étude sur la Bio-diversité en attendant de recevoir les aides.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure cinq.

Séance du 8 avril 2016

Le huit avril deux mille seize, à vingt heures le Conseil municipal de la Celle Dunoise légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Claude Landos, maire.

Etaient présents : Claude Landos, Michèle Dupoirier, Pascal Lemaître, Catherine Godin, Michel Minaret, Laurent Barrège, Sylvain Mauchausat, Ghislaine Cerclay, Brigitte Guinot

Etaient excusés : Isabelle Evrard, Philippe Nadal ainsi que Cathal Quigg, Nicolas Deuquet et Alain Serret pour le début du conseil.

Ont reçu procuration : Michèle Dupoirier de Isabelle Evrard, Pascal Lemaitre de Philippe Nadal, Ghislaine Cerclay de Alain Serret.

Cathal Quigg, Nicolas Deuquet arrivent à 20h40 et prennent part aux votes suivants, Alain Serret arrive à 22h55 et prend part aux votes suivants.

Laurent Barrège devra s'absenter à partir de 23h 40.

Brigitte Guinot est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 25 mars 2016 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire demande à ce que soient rajoutés deux points à l'ordre du jour: l'examen de l'embauche d'un agent saisonnier et la demande de Monsieur le Préfet (délibération) de la nomination d'une personne ressource sur la sécurité routière.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil de la signature (par délégation) d'un contrat de bail de l'appartement F5 de la « mai-

son Lalière ». Il est également fait état de la location d'un des appartements au dessus de la mairie courant avril. C'est une bonne nouvelle pour la commune de remettre ainsi des logements en état permettant l'accueil de nouvelles familles.

La 35^e édition du Tour cycliste du Pays Dunois a eu lieu le 6 avril ; le départ était donné cette année à Chéniers. Le Conseil municipal remercie chaleureusement les 25 signaleurs bénévoles ainsi que Jean-Pierre Demonja qui a coordonné la sécurité lors du passage des coureurs sur la commune.

Désignation d'un élu pour être correspondant sécurité routière

C'est une demande de la préfecture qui s'inscrit dans la politique volontariste pour lutter contre toutes les causes d'incivilité routière ; après discussion, la commission voirie est la mieux placée pour répondre à cette demande puisqu'une réflexion de travail est engagée autour d'un projet de rénovation et d'aménagement du bourg ; Michel Minaret en tant que responsable de cette commission propose d'être le correspondant.

Vote : approbation de la nomination de Michel Minaret comme correspondant sécurité routière : pour à l'unanimité.

Examen du budget de la Commune

Avant d'examiner en détail les comptes de la Commune, Monsieur le Maire tient à remercier la « Commission finance » en charge de ce dossier, ainsi que les personnels de la mairie : le travail est considérable, et les délais imposent que certaines écritures soient réalisées à la dernière minute du fait de l'envoi tardif du montant des dotations par les services de l'État. La réflexion menée en commission sous la responsabilité de Catherine Godin a permis de clarifier bon nombre d'éléments qui permettent plus d'efficacité dans les décisions à prendre.

Les budgets ont été soumis à monsieur Rigonnet, Receveur municipal qui a validé le travail et félicité les personnes en charge de ce dossier.

Tous les documents nécessaires à la réalisation du budget sont consultables en mairie.

La réduction annoncée des baisses de dotations s'est révélée une réalité qui nous a touché cette année à hauteur de 10% sur les plus gros postes. Pour exemple la dotation forfaitaire reçue en 2015 pour un montant de 128 690€ est passée à 116 900€ en 2016. De même que la dotation nationale de péréquation qui est passée de 10 003€ à 9 003€. Une gestion prudente au quotidien a amorti l'impact de ces diminutions de revenus. La municipalité veille à l'utilisation des crédits votés, afin de préserver son autofinancement, tout en respectant son programme.

Si les chiffres annoncés dans les médias sont exacts, il faut s'attendre à une baisse de 15% l'année prochaine et la même chose l'année suivante, ce qui oblige à une vigilance toujours accrue dans nos dépenses.

Budget assainissement et budget principal

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs, affectation des résultats

Budget Assainissement :

Approbation du Compte de Gestion 2015 dressé par Mme Richaud Eyraud, Receveur municipal. Vote à l'unanimité.

Approbation du Compte administratif 2015 : Présenté par Catherine Godin

En exploitation, les recettes de l'exercice s'élèvent à 15 701.57€ et les dépenses à 9 617.00€ soit un excédent de 6 084.57€ pour 2015 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 13 056.80€ soit un solde d'exécution cumulé de 19 141.37€.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 10 494.17€ et les dépenses à 29 154.06€ soit un déficit de 18 659.89€ pour 2015 auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 15 805.90€ soit un solde d'exécution cumulé de - 2 853.99€.

Les restes à réaliser de 2015 font apparaître un solde positif de 12 902.03€ (dépenses à réaliser de 4 177.20€ et recettes à réaliser de 17 079.23€).

Vote : approbation à l'unanimité, Claude Landos, Maire, ne prend pas part au vote.

Affectation des résultats : Le Conseil municipal après avoir entendu les comptes de gestion et administratif 2015 délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 106 sur BP 2016 :	0.00
Affectation complémentaire en « Réserves » (Crédit au compte 106 sur BP 2016 :	0.00
Reste sur déficit d'investissement à reporter au BP 2016 (Ligne 001) :	2 853.99
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 (Ligne 002 - Report à nouveau créditeur) :	19 141.37

Vote du budget primitif 2016 : Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 proposé lors de la réunion de la commission finances, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	34 364.17€	34 364.17€
Section d'investissement	46 268.10€	46 268.10€
TOTAL	80 632.27€	80 632.27€

Vote à l'unanimité.

Budget principal :

Approbation du Compte de Gestion 2015 dressé par M. RIGONNET, Receveur municipal, Vote à l'unanimité.

Approbation du Compte administratif 2015 : Présenté par Catherine Godin

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 658 197.01€ et les dépenses à 611 715.60€ soit un excédent de 46 481.41€ pour 2015 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 149 253.40€ soit un solde d'exécution cumulé de 195 734.81€.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 140 436.94€ et les dépenses à 169 433.07€ soit un déficit de 28 996.13€ pour 2015 auquel s'ajoute le déficit antérieur de 71 393.39€ soit un solde d'exécution cumulé de - 100 389.52€.

Les restes à réaliser de 2015 font apparaître un solde négatif de 21 214.05€ (dépenses à réaliser de 104 787.25€ et recettes à réaliser de 83 573.20€).

Vote : approbation à l'unanimité, Claude Landos, Maire, ne prend pas part au vote.

Affectation des résultats : Le Conseil Municipal après avoir entendu les comptes de gestion et administratif 2015 délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2016) :	121 603.57
Affectation complémentaire en « Réserves » (Crédit au compte 1068 sur BP 2016) :	0.00
Reste sur déficit d'investissement à reporter au BP 2016 (Ligne 001):	100 389.52
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 (Ligne 002 - Report à nouveau créditeur) :	74 131.24

Vote des taxes et impôts directs : une discussion s'engage sur l'intérêt ou pas d'une augmentation des impôts en l'état actuel des finances de la commune. Il est proposé de réaliser une étude cohérente avec le Receveur pour se projeter dans l'avenir. Pour le moment la commune a encore des recettes de fonctionnement qui couvrent suffisamment les investissements et les charges si cela était nécessaire, sans avoir recours à une augmentation des impôts : Il est important de réfléchir et de raisonner sur l'avenir et de questionner intelligemment et avec pertinence la part d'augmentation, sur quels impôts, et pour accompagner quels projets. Le Conseil municipal ne souhaite pas augmenter la pression fiscale pour le moment et tient à souligner que si certaines taxes ont augmenté cela ne relève pas de la commune.

Vote : pour le maintien des taux à l'unanimité soit

Taxe d'habitation	: 8.55%
Taxe foncière (bâti)	: 10.19%
Taxe foncière (non bâti)	: 53.57%

Vote des subventions

L'enveloppe budgétaire de 2500€ est inscrite et les subventions aux associations seront étudiées lors du prochain Conseil municipal.

Amortissement des immobilisations incorporelles :

En 2015 la commune a fait l'acquisition d'un logiciel d'outils numériques d'aide à la décision compatible avec le cadastre et propose donc de prévoir les amortissements suivants :

Article	Année	N° Inventaire	Désignation	Valeur	Durée amortissement	Montant amortissement	Départ amortissement	Fin amortissement
2051	2015	063068	Outils numériques d'aide à la décision	1 200.00	2 ans	600.00	2016	2017

Investissement achat de matériel :

Achat d'un tracteur : La commune possède actuellement deux tracteurs, l'un en 4x4, équipé d'une épaveuse est très ancien et nécessite trop de réparations, l'autre en meilleur état avec chargeur n'a que 2 roues motrices et ne peut pas faire tous les travaux. La commission voirie a proposé en remplacement de ces deux tracteurs, l'achat d'un seul tracteur plus polyvalent en 4x4 avec chargeur et d'un broyeur d'accotement. Une tonne à eau plus moderne est également proposée car elle pourra être attelée aussi bien au tracteur qu'à la voiture.

Décision a été prise de soumettre au vote du Conseil municipal l'achat d'un tracteur, d'une tonne à eau, d'un broyeur. Une comparaison de 3 devis a été effectuée et la meilleure proposition a été retenue compte tenu des reprises. Les conditions de travail des employés communaux seront ainsi améliorées et en accord avec les normes de sécurité. L'an dernier un plan de sécurité (document unique d'évaluation des risques professionnels rendu obligatoire dans toutes les collectivités), a été signé et la réorganisation du matériel technique est une donnée sensible à prendre en compte. L'achat de ces nouveaux matériels permettra de travailler dans de meilleures conditions de sécurité avec une efficacité accrue.

Vote : pour à l'unanimité

Vote du budget primitif 2016 :

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 proposé lors de la réunion de la Commission finances, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	701 540.94€	701 540.94€
Section d'investissement	541 492.95€	541 492.95€
TOTAL	1 243 033.19€	1 243 033.19€

Les indemnités des élus : depuis le 1^{er} janvier 2016 une loi votée l'an dernier impose aux maires des communes de moins de 1000 habitants de toucher l'intégralité de leurs indemnités soit pour la commune de la Celle Dunoise 1 178,46 euros brut mensuel. Jusqu'à présent il était possible de diminuer cette somme en fonction d'un pourcentage par rapport à l'indice, c'est ce qui avait été fait lors de la prise de fonction des nouveaux élus il y a deux ans. Les Conseillers expriment leur surprise de devoir voter alors que cette loi rend obligatoire cette mesure.

Vote : pour à l'unanimité (le Maire ne prend pas part au vote).

Monsieur le Maire fait part de sa décision de compenser intégralement l'augmentation des charges en effectuant un don à la commune de la même somme, manifestant ainsi son opposition à cette mesure.

Structures touristiques des « Trois lacs » : transfert de propriétés des biens

La Comcom a récupéré les anciens biens des structures touristiques des Trois Lacs et en est maintenant propriétaire. Les emprunts du Syndicat ont été répartis entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Communauté de Communes du Pays Dunois et la Commune de Champsanglard. Une convention a été signée entre les 3 parties afin que la charge

d'emprunt corresponde exactement au pourcentage défini dans l'arrêté préfectoral (par un mécanisme de soulte) et que les communes, par convention, remboursent à la communauté de communes la prise en charge des emprunts exactement à l'annuité et que de ce fait, la charge d'emprunt soit neutralisée sur le budget communautaire.

Vote : Le Conseil à l'unanimité accepte le transfert de tous les biens immobiliers de la communauté de communes provenant du patrimoine des 3 Lacs, à la commune de La Celle Dunoise pour les biens situés sur son territoire.

Accepte le transfert de tous les biens mobiliers qui seront répartis à la commune de La Celle Dunoise et intégrés à son actif.

Décide que l'enregistrement de la propriété immobilière se fera par acte administratif élaboré par la Communauté de communes.

Ceci à la condition que la commune rembourse la charge d'emprunt selon le tableau de répartition déjà acté par délibération 2014.06.02 du 20.06.2014.

Accepte que les taxes foncières 2016 soient intégralement à la charge de la commune de La Celle Dunoise.

Autorise le Maire à signer les actes ainsi que tout autre document nécessaire dans le cadre du transfert de propriétés immobilière et mobilière.

Recrutement d'un agent technique

Michel Minaret responsable de la Commission voirie, informe que les agents pourront reprendre les fauches de printemps et de fin d'été jusqu'à présent confiées à une entreprise. Cette décision est possible grâce à l'achat d'une broyeuse d'accotement et du nouveau tracteur. Les tarifs des coupes de printemps et de fin d'été représentent un budget conséquent pour la commune, et il est plus judicieux de procéder au recrutement d'un agent technique. La commune d'une part réalise ainsi des économies conséquentes et d'autre part permet la création d'un emploi saisonnier.

Vote: pour à l'unanimité

Saison touristique

- Recrutement d'un surveillant de baignade :

Comme chaque année, l'encadrement de la Baignade s'accompagne du recrutement d'un surveillant de baignade, offrant ainsi aux vacanciers de bonnes conditions de sécurité.

Vote : pour à l'unanimité

- Recrutement d'un agent saisonnier

Il s'agira d'un contrat accroissement temporaire saisonnier. L'objet du contrat est de procéder à l'entretien de tous les bâtiments communaux, et une fois par semaine de remplacer l'agent d'accueil pour les gîtes et les campings.

Vote : pour à l'unanimité

- Baignade aménagée : rencontre avec l'ARS (agence régionale de santé)

Le maire a rencontré le 1^{er} avril, un représentant de l'ARS à propos de l'état sanitaire de la Baignade suite au courrier informant que l'eau de la baignade de La Celle Dunoise avait été classée à l'issue de la saison balnéaire 2015 en qualité «insuffisante» avec comme conséquence l'interdiction de baignade dès 2016 et ce jusqu'à l'obtention d'un classement de qualité au moins «suffisant». Néanmoins l'ouverture du site pourrait être encore permise jusqu'en 2018

si un certain nombre d'actions est mis en œuvre, notamment des mesures de gestion des pollutions ou encore des actions pour diminuer l'exposition des baigneurs. La mise en évidence d'un « bruit de fond » de pollution permanent n'est plus acceptable dans les normes actuelles (Européennes). Nous ne pourrions ouvrir la baignade cette année qu'en refaisant un travail sur notre profil de baignade et en enquêtant sur l'origine des pollutions pour y remédier. Un sursis de 2 ans serait alors envisageable. Pour un diagnostic précis, des prélèvements seront à effectuer entre le barrage et la baignade à divers endroits, sur les deux rives et dans les ruisseaux affluents. Une discussion s'engage au sein du Conseil municipal sur les conséquences désastreuses qu'une telle décision aurait sur l'avenir de la commune si des solutions ne seraient pas trouvées. La technicienne doit adresser un courrier récapitulatif officiel et conseiller sur les démarches à effectuer.

Travaux

Chantier église : Pascal Lemaitre informe l'assemblée que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions, la charpente est terminée, la maçonnerie est bien avancée. La campagne de recherche de fresques sous les badigeons a permis la mise à jour de litres funéraires (bande noire aux armoiries du défunt qu'on tendait ou qu'on peignait à l'intérieur ou à l'extérieur de l'église pour les obsèques du seigneur), ainsi que des blasons des anciennes familles. Une fresque a également été mise en évidence à côté des fonds baptismaux. La fin des travaux est prévue fin mai, et l'inauguration aura lieu en juin (date à fixer).

L'architecte a alerté la commune des dangers du chauffage au gaz qui d'une part dégrade les murs et les fresques et d'autre part comporte un risque d'intoxication du fait de l'émanation de monoxyde de carbone.

Bâtiments ERP (établissement recevant du public) : validation des Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) et calendrier des travaux : le bureau d'étude à qui a été confié le recensement des bâtiments à aménager a terminé sa mission et a listé les travaux à effectuer ainsi que le coût dévolu à la commune. La dépense qui s'élèverait à 30 000 euros sera répartie sur trois années. Les bâtiments à modifier sont la mairie, l'école, la cantine, la salle polyvalente, la Bergerie, le camping de la baignade, les WC publics de la salle des loisirs, le centre équestre, l'aménagement d'une place pour personne à mobilité réduite sur le parking de la salle des loisirs.

Délibération pour dépôt des dossiers + paiement des travaux sur trois ans

Vote : pour à l'unanimité

Dossier Épicerie :

Depuis avril 2015 l'épicerie a cessé de fonctionner. La Bergerie a très vite mis en place un dépôt d'épicerie ainsi qu'un dépôt de pain, permettant ainsi aux Cellois et aux touristes de se dépanner dans de bonnes conditions. Le Conseil municipal n'avait pas pour autant renoncé à trouver pour ce local un projet. Un couple installé sur une commune voisine et produisant des volailles souhaite développer une activité de vente en associant des producteurs locaux : (viande, légumes, fromages, pain), articles de pêche... Des travaux d'aménagement et de mise aux normes du local sont à prévoir et un fond de concours sera demandé à la Communauté de communes. Un tel projet est une opportunité pour la commune, puisque elle permet l'instal-

lation d'une activité commerciale en lien avec des activités économiques de proximité, mais restera vigilante pour ne pas concurrencer l'épicerie de La Bergerie (rencontre à prévoir).

Le Conseil municipal vote sur les travaux d'aménagement et de mise aux normes du local.

Vote : pour à l'unanimité.

Dossiers en cours

- Agenda 21 : lors de la séance du 29 janvier, le Conseil municipal avait voté à l'unanimité l'engagement de la commune à s'inscrire dans le dispositif de l'Agenda 21. Un dossier « appel à projet » a donc été déposé le 31 mars auprès de la DREAL. Si cette demande est acceptée et subventionnée, elle permettra le recrutement d'un stagiaire en master2 (stage professionnalisant) dont la mission sera de procéder à la phase diagnostic de l'agenda 21 qui permettra de dégager des actions propres à la Commune de la Celle Dunoise.

- Atlas biodiversité communal : Il s'agit d'actions de valorisation, de sensibilisation et de connaissance de notre biodiversité sur le territoire de la commune de la Celle Dunoise. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions qui concernent la Celle Dunoise : Site Natura 2000, inventaire des arbres remarquables, inventaire et préservation de zones humides remarquables...

En s'inscrivant dans cette démarche, la commune veut mettre en valeur sa biodiversité qui est un atout majeur pour son développement touristique donc économique. L'ABC est un outil intéressant pour la dynamique communale surtout si nous l'intégrons dans les projets de développement touristiques (sentiers d'interprétations, valorisation de notre patrimoine environnemental etc...). La réalisation de cet ABC, sera conduite par des organismes qui pourront ainsi nous aider à décliner les inventaires à réaliser et à communiquer.

Notons que la Celle Dunoise est la première commune de la Creuse à intégrer cet ABC.

Vote : pour à l'unanimité

Un groupe de travail ABC + Agenda 21 est mis en place : Claude Landos, Michel Minaret, Brigitte Guinot, Ghislaine Cerclay.

Questions diverses

Le Maire fait état de projet de dépôts de stériles miniers sur l'ancien carreau minier, (dite lentille n°1) au Vignaud commune d'Anzême et qui appartient à Areva. Pour mémoire, ces stériles sont des déchets ou rebus miniers trop pauvres pour en extraire du minerai d'uranium et qu'il faut bien mettre quelque part. Une réunion en décembre 2015 a eu lieu à la préfecture. La Commune de la Celle Dunoise n'a pas été informée. Or nous nous devons d'être très vigilants sur une potentielle contamination des eaux de ruissellement et des sédiments qui pourrait avoir lieu sur des centaines d'années. Un courrier de Monsieur le Maire sera envoyé au Préfet pour faire état de notre inquiétude ; nous demanderons à être informés des résultats des analyses.

Le Conseil municipal décide d'une réunion publique à la Celle Dunoise en Juin, qui aura pour objet la présentation du travail effectué depuis deux ans (date à fixer).

Prochain Conseil municipal le 10 juin à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0h30.

État-Civil

Décès :

Monsieur Ernest BOUYER, dit « Titi » né en 1925, Longsagne, décédé le 19 avril 2016, inhumé le 22 avril.

Monsieur Henri BERGER, né en 1930, décédé le 1^{er} mai 2016, inhumé le 6 mai.

Monsieur Jean-Pierre DUPONT, né en 1940, Le Bourg, décédé le 7 mai 2016, inhumé le 12 mai.

Nouveaux arrivants :

Nous souhaitons la bienvenue à Patricia et Jean-Paul LEBRETON, installés à Lavaud.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur et Madame FATTORI, au village de La Betoulle.

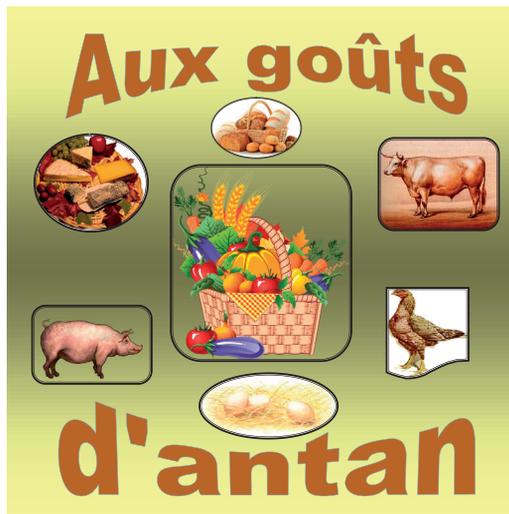
Merci à nos généreux donateurs :

Don de 20 euros de Mme Lahaye Antoinette (33 Vendays, Montalivet).

Attention, si vous souhaitez figurer dans les rubriques « nouveaux arrivants » ou « jeunes diplômés » de la Passerelle, signalez-vous en mairie. Nous publierons les informations que vous nous aurez fournies par écrit.

Les articles «Gros plan sur...», ont été jusqu'ici consacrés aux associations. Le comité Passerelle envisage à présent de s'adresser aux entreprises de la Celle-Dunoise. Si vous êtes agriculteur, artisan ou responsable de tout type d'entreprise et si vous souhaitez voir votre activité présentée dans ces pages vous pouvez contacter le Comité de rédaction qui compte sur vous. Responsable : Ghislaine Cerclay au 06 44 71 95 20.

Aux goûts d'antan



Un nouveau commerce ouvre ses portes au centre de La Celle Dunoise, rue de la Marche, à compter du samedi 2 juillet 2016. Son enseigne « Aux Goûts d'antan » dit bien le projet des jeunes entrepreneurs.

Grâce au dépôt du boulanger, du pain, des viennoiseries, pâtisseries et douceurs salées seront disponibles quotidiennement.

De nombreux produits issus du travail de producteurs du Limousin ou de l'Indre attiseront notre gourmandise, listons : de la viande (volaille, porc et bœuf) et des œufs ; des légumes de saison et des fruits ; des

pâtes fraîches (artisanales bien sûr) ; des fromages de vache et de chèvre ainsi que d'autres produits laitiers ; des gâteaux secs, de la farine et du miel ; des terrines et des bocaux de conserve (apéritifs, entrée, viande cuisinée, légumes, dessert et petit déjeuner) ; de la bière artisanale ; et même du savon artisanal à base de lait et ...des fleurs.

Bon, vous désirez autre chose ? Du poisson ? Et bien le rayon poissonnerie ouvrira prochainement !

Et en même temps des articles de pêche pour les friands de cette activité.

Certains samedi des producteurs viendront présenter les fruits de leur travail, et Francis et Jennyfer promettent des animations.

Le magasin sera décoré avec d'anciens outils ; une brouette de bois accueillera les chalands à l'extérieur.

Et bonne nouvelle : leur bon état de marche permet que soient réutilisées les vitrines réfrigérées acquises pour l'ancienne boucherie.

« Aux goûts d'antan » sera ouvert de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 19 h du mardi au samedi, ainsi que les matins des 1^{er} et 3^e dimanche du mois, de 8 h 30 à 12 h 30.

Des livraisons gratuites pourront se faire pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Pour l'ouverture, le 2 juillet, une dégustation de vin sera proposée par le producteur de 10 h 30 à 18 h.

Tél : 06 50 63 89 18 et 06 34 37 91 81.



Les travaux de restauration de l'église

La restauration de notre église Saint Pierre-és-liens s'est terminée à la fin du mois de mai. Nous avons pu vivre pendant cette campagne de travaux, sans trop de gêne pour la vie dans notre bourg, des moments surprenants, comme le feu tricolore dont Denis Rameix s'est gentiment amusé dans un article d'une précédente Passerelle, des découvertes intéressantes comme une collection de modillons situés sur le côté sud, cachés par la couverture du transept sud...

La météo clémente nous a permis d'enchaîner avec les entreprises les différentes interventions sur les charpentes et couvertures des transepts nord et sud, chapelles du chœur nord et sud, tourelle pigeonnière et sacristie. Le



choix des tuiles s'est fait, après plusieurs essais, sur un mélange de trois tuiles de couleurs différentes.

Les eaux pluviales ont été captées pour permettre d'assainir l'édifice et garantir une meilleure conservation dans le temps.

Des travaux d'enduits, de maçonneries des pignons des transepts ont été effectués, ainsi qu'un aménagement des abords, ce qui nous permet de faire un chemin de promenade. Un nouveau parafoudre a été installé.

À la demande des architectes des Monuments de France, des sondages ont été faits sous le portail nord (partie classée) pour retrouver d'éventuelles traces du seuil d'origine et des bases des colonnes, hélas sans résultat.

Une campagne d'étude des peintures murales existantes à l'intérieur de l'église a été effectuée, un rapport complet a été envoyé à la mairie ainsi qu'à l'architecte des Monuments de France.

Nous remercions l'architecte, les entreprises, les employés communaux qui ont participé à l'évacuation des gravats par soucis d'économie, la cartonnerie Jean qui nous a permis d'installer une partie du chantier dans la cour de l'usine...

Une tranche de travaux a été effectuée, il nous faut réfléchir à la suite, peut-être que la prochaine étape sera le chauffage...

Pascal Lemaitre

Le Relais

Depuis janvier 2012, un conteneur de collecte de textiles, géré par Le Relais, est installé sur notre commune, à côté des conteneurs pour le verre, devant la Maison d'accueil pour personnes dépendantes.



Le Relais, c'est quoi ?

Le Relais est un réseau d'entreprises de statut coopératif (SCOP) qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Membre d'Emmaüs France et de l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRFS), il porte en lui les valeurs de solidarité et de générosité défendues par l'abbé Pierre. Il s'attache à lutter contre les causes d'exclusion, basant son action sur la conviction que le retour à l'emploi des personnes en difficulté est un moyen de les aider à préserver leur dignité, à retrouver leur autonomie financière et leur place dans la société. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, qui lui ont permis de créer plus de 2 200 emplois.

Parmi celles-ci, l'activité textile a connu un rapide développement. En quelques années, le Relais est devenu le premier opérateur de collecte / valorisation textile en France.

Ce qui différencie le Relais des entreprises classiques, c'est qu'il ne recherche pas la performance économique pour le profit, mais pour atteindre ses objectifs sociaux. Chaque centime généré est réinvesti à des fins de lutte contre l'exclusion. C'est ainsi que le Relais privilégie le maintien de l'activité en France, au plus près des territoires, et la création d'emplois locaux. Il a aussi inventé un modèle d'entreprise innovant, l'Entreprise à But Socio-Economique, qui place son développement au service de l'Homme.

Quoi mettre dans le conteneur ?

Les vêtements propres même en mauvais état, le linge de maison, les chaussures liées par paires, de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures etc).

Les dépôts doivent être dans un sac fermé pour faciliter les manipulations de transport.

Que deviennent vos dons ?

Vos vêtements sont valorisés à 97%.

Grâce à vos dons, le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France. Ces textiles sont

acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :

- Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les 73 boutiques Ding Fring du Relais ou destinés à l'export.
- Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par le Relais dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières à partir desquelles est notamment fabriqué l'isolant Métisse®.
- La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie sera utilisée en valorisation énergétique.

Pourquoi recycler les vêtements et les chaussures ?

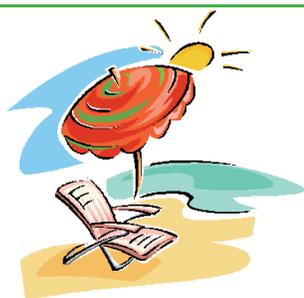
- Créer des emplois
- Limiter le gaspillage
- Protéger l'environnement

Le conteneur de la Celle Dunoise

Le conteneur placé à la Celle Dunoise reçoit en moyenne une tonne et demi de textile par an. N'hésitez pas à y avoir recours le plus souvent possible, pour soutenir cette activité.



Billet d'humeur



Quoi de neuf sous le soleil ?

Voici enfin le temps des vacances, où la Baignade, appelée par certains la piscine, offre le temps d'un été, l'occasion de flâner avec l'eau.

Comme vous le savez, les premières mises à l'eau sont souvent périlleuses et bien souvent par manque de courage je me rappelle qu'il est l'heure d'aller poser mon derrière sur ce coin de serviette que j'ai si minutieusement choisi. Ainsi je peux laisser libre cours à une de mes activités favorites, le bavardage et observer nos rejetons barboter dans l'eau.

Parfois, je dois l'avouer, j'adresse un sourire crispé aux marmots venant projeter du sable sur mon coin de paradis, en leur demandant d'aller jouer plus loin.

Bref, la plage est un lieu unique où une fois la tenue dévoilée, nous sommes tous égaux, un mélange à la fois subtil, légèrement épicé qui rappelle l'odeur de la glace vanille et de la crème solaire.

La Plage c'est aussi le respect de ceux qui ont fait le choix de se replier sur leurs discrets boudoirs.

Et même si, c'est certain, on ne va pas s'attendrir devant une sardine à l'huile fraîchement pêchée, ici c'est sûr le bonheur se construit simplement... mais cette année quelques grains de sable se sont glissés au rendez-vous.

Isabelle Evrard

La Baignade, un espace fragile dont il faut sortir la tête de l'eau.

En effet, dernièrement son état sanitaire a fait l'objet de nombreuses attentions. La municipalité a redoublé de vigilance suite à l'ultimatum de l'ARS qui a classé l'eau de baignade en « qualité insuffisante » selon le code de la santé publique.

L'eau n'est pas « hors norme » et ne présente pas de danger pour la santé, mais sa qualité est « insuffisante ». Il n'y a d'ailleurs pas eu d'interdiction de baignade depuis plusieurs années, suite à des prélèvements réalisés régulièrement par l'ARS, mais il y a toujours un « bruit de fond bactérien » qui fait qu'elle n'est pas complètement sûre... La turbidité de l'eau n'est pas mise en cause mais c'est le profil de la baignade qui est non conforme selon les résultats des 5 prélèvements annuels. Les origines de la pollution sont probablement multiples. Des prélèvements en sortie du barrage de l'Age ont montré que l'eau en sortait déjà chargée de bactéries ; puis il y avait de nouvelles contaminations au fil de l'eau. D'autres recherches sont en cours afin d'affiner le diagnostic et réaliser un nouveau « profil de baignade » qui conditionnera l'ouverture de notre espace aquatique.

Un travail a été engagé par la municipalité aux côtés de l'ARS, des services départementaux, du SIARCA et des usagers riverains de la Creuse. Il a permis d'obtenir un sursis de deux ans pour l'ouverture de la baignade au public. Ce sursis est conditionné par la mise en place par la collectivité de mesures de gestion des pollutions. Cette démarche se veut qualitative et transparente au profit des baigneurs et de leur santé. Nous vous tiendrons donc au courant des résultats de l'étude et sachez que le profil de baignade et les résultats des prélèvements sont toujours affichés sur place, sur l'abri du maître-nageur, avec un pavillon de couleur indiquant l'autorisation de baignade ou si nécessaire son interdiction.

Soyez nombreux cet été à fouler cet espace de convivialité et ainsi lui témoigner votre attachement. Merci de votre attention.

Article écrit en collaboration avec Claude Landos qui suit ce dossier au quotidien.

Une borne méconnue

Une borne ancienne vient d'être installée Rue du Tutet à l'entrée de la propriété des époux Michelet. C'est Pierre Michelet qui s'est chargé des travaux.



Borne à sa découverte (les caractères lisibles ont été mis en évidence)

Elle avait été découverte, couchée en contre haut de la route, lors de l'aménagement du terrain pour la construction de leur maison d'habitation. Très vraisemblablement, il s'agit de la borne dont parle Louis Lacrocq dans sa « Monographie de la commune de La Celle Dunoise » (1925), commune dont il a été maire de 1919 à 1929 : « Une borne avec une inscription peu lisible indiquant, semble-t-il, une distance en toises se trouve dans un mur au long du chemin vicinal près du cimetière ; elle paraît provenir de l'ancien chemin du Berry. » Sa disparition, depuis longtemps, est due à des travaux d'élargissement de la route à la sortie du bourg qui a entraîné son dépôt.

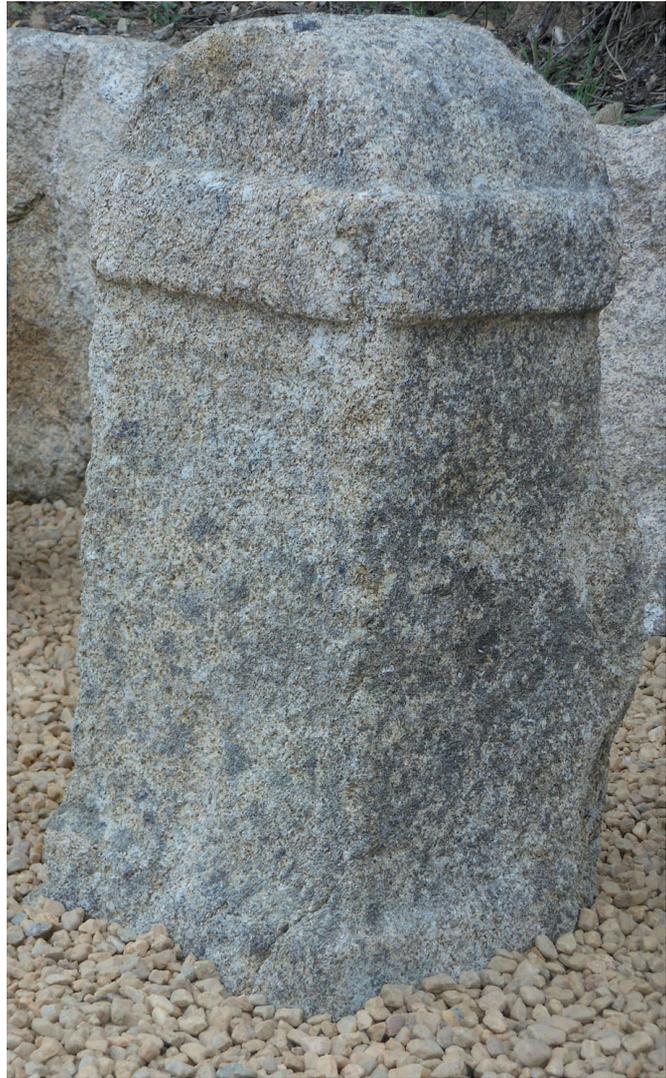
Elle mesure 168 cm de haut (118 hors sol et 50 enterrés). Elle est en granite, soigneusement taillée. Son sommet arrondi est souligné par un bandeau saillant. Des inscriptions gravées sont aujourd'hui presque illisibles. On devine le mot toises (écrit TOIZ).

Deux bornes identiques existent : l'une près du cimetière de Chambon-Ste-Croix, l'autre près de Lignaud dans la commune de Lourdoueix-St-Pierre. Comme notre borne celloise, elles ont été plantées en bordure de l'ancien chemin du Berry qui traversait notre commune pour gagner Aigurande. C'est une voie très ancienne dont l'importance avait nécessité la construction d'un pont à La Celle Dunoise et d'un autre, aujourd'hui disparu, à Chambon-Ste-Croix, sur la Petite Creuse en aval du moulin. La voirie actuelle en suit le tracé par le Puymanteau presque jusqu'à la limite de notre commune.

Quel rôle jouaient ces bornes routières?

Les explications avancées jusque là manquent de pertinence. On parle de bornes romaines, de poteaux indicateurs... Les archives communales et départementales n'apportent aucune information.

En réalité, ce sont des bornes dites de corvée. Elles étaient liées au système de la Corvée Royale des Grands Chemins qui s'est généralisée en France au XVIII^e siècle sous les rois Louis XV et Louis XVI à partir de 1738 jusqu'à la Révolution de 1789. Cet impôt en nature permettait la construction des routes et leur entretien, faute pour le régime de disposer de fonds suffisants pour payer les travaux. Il s'agissait d'une véritable réquisition des paysans des paroisses (futurs communes) voisines de la route à construire ou à entretenir. Chaque borne de corvée fixait sur le terrain la portion de route qui revenait à chaque paroisse corvéable. Elle portait le nom de la paroisse (illisible sur celle de La Celle) et une distance en toises.



La borne replantée

Beaucoup furent détruites par les gens des campagnes très hostiles à la Corvée Royale, système de travail forcé et gratuit (8 à 30 jours par an) qui s'ajoutait aux corvées seigneuriales. Beaucoup ont été victimes, comme à La Celle, des aménagements routiers après la Révolution. De nos jours leur découverte est très rare ; seulement sept sont recensées dans le département.

Néanmoins, l'importance historique de ces bornes est grande, leur intérêt patrimonial évident. On peut saluer l'initiative de Pierre Michelet.

Jean-Gilbert DUCHER

La recette de nos chefs

C'est Béatrice de *l'École buissonnière* qui nous donne aujourd'hui sa recette

Terrine aux foies de volailles.

Cette recette est adaptée aux grandes tablées, et l'avantage est qu'elle ne se consomme que 48 heures après avoir été faite ! et se conserve très bien.

De plus elle accompagne parfaitement le pâté de pommes de terre.

pour environ une dizaine de personnes.

Ingrédients :

- 400 g de foies de volailles
- 500 g de gorge hachée ou de poitrine fraîche hachée
- Tranches fines de poitrine fumée ou non
- 2 jaunes d'œuf
- 1 cuillère à soupe bombée de fécule
- 3 échalotes
- porto
- sel, poivre, thym, laurier...



Laisser mariner les foies de volailles dans le porto toute la nuit.

Le lendemain, égoutter puis hacher les foies.

Mélanger avec le porc, les échalotes hachées, le sel (1 cuillère à soupe rase) le poivre, les jaunes d'œuf, la fécule.

Tapiser une terrine des tranches fines de lard et y mettre la préparation. Décorer de 3 feuilles de laurier et de thym, ajouter le porto restant après la marinade.

Mettre le couvercle de la terrine et cuire au four au bain marie thermostat 6 (180°), durée 1 h 30.

Laisser 48 heures au réfrigérateur avant de déguster votre terrine.

La page des villages : Cessac

Rive gauche, non loin de la rivière Creuse, la surplombant de 70 m, le village de Cessac était nommé indifféremment Cessac ou Cessat. Yves Lavalade nous dit qu'il s'agit d'un nom de domaine gallo-romain formé sur un genti-lice, Caecuis ou Cisius, accompagné du suffixe -acum, de propriété. Il s'agit donc d'un toponyme qui s'est formé pendant la période de la colonisation romaine. La forme gauloise en est Cessacon, selon X. Delamarre. «Gentilis» est un terme latin signifiant : qui appartient à une famille ; pendant l'antiquité romaine «gentilis» désignait ce qui était relatif à la « gens » c'est-à-dire à la famille romaine. Il y eut ensuite l'abandon progressif des formes de genti-lices qui sont en fait des noms patronymiques (de famille), au profit d'un seul nom, qui devient nom de baptême à l'époque carolingienne.

Les quinze Cessac de France sont tous occitans dont parmi eux trois Cessat. Il est noté Cessac en 1439, Cessat en 1520 dans le terrier de La Villatte, Cessat en 1786 dans le terrier de Dun et Cessac en 1788 dans les registres paroissiaux.

Le village de Cessac est situé en bout de chemin, ce n'est pas un lieu de passage. L'ancien chemin de La Celle descend vers la Creuse, on y trouve une croix. Louis Lacrocq la décrit ainsi :

« Sur le bord du chemin qui descend du village de Cessac à la Creuse (à gauche en venant de la rivière) il y a une vieille croix taillée en relief sur un bloc de granit de 1 m10 de hauteur et 0,5 de largeur. La croix fait 0,80 de hauteur et 0,50 de largeur ; elle est légèrement pattée. » Une croix pattée est un type de croix dont les bras sont étroits au centre et larges à la périphérie.

Les patronymes les plus répandus à Cessac au XIX^e siècle sont : André, Barde, Dayen, Guillaud ou Guillard, Rousselet, Tognard, ou Toniard, ou Togniard ou Thonniard ou Thoniard. En effet les noms étaient écrits de différentes façons, du fait de l'analphabétisme d'une part, des différences de prononciations, même légères, et d'autre part de l'écriture manuscrite de ceux qui recueillaient les déclarations de naissance (membres du clergé pour les registres paroissiaux puis officiers d'état-civil ensuite).

Aux Granges de Cessac les agriculteurs propriétaires sont, après la Révolution, les membres de la famille Belon.

Les mariages se font au plus près : le ou la futur(e) provient des Chiers, du Puychevalier, du Coureau, mais pas seulement, il y a certainement des stra-

tégies et des connivences familiales car Longsagne et le Grand Marseuil sont fortement représentés ainsi que Lavallade !

Les Cessacois sont en très grand nombre tailleurs de pierre, ils côtoient quelques charpentiers et maçons ; ceux qui se déclarent agriculteurs sont une petite minorité. Combien de tailleurs de pierre sont des migrants temporaires ? Dès 1754 Pierre Toinard (ou Toniard) de Cessac, cosigne un acte le déclarant associé à Louis-Toussaint Martignon d'Aigurande, tous deux « maîtres tailleurs de pierre et entrepreneurs de bâtiment » pour la construction d'un presbytère à Buxerette (Indre). Des tailleurs de pierre encore plus anciens sont peut-être à l'origine de la croix ?

Les nouveaux-nés sont, dans ce village, très souvent prénommés Silvain ou Silvaine. On trouve en effet ce prénom en abondance dans les registres paroissiaux autour de Bonnat et dans la généalogie de la famille de la Celle. Une « bonne fontaine » dédiée à St Silvain et édifée sur la route de Bonnat à La Celle Dunoise est renommée pour guérir les enfants. Cette tradition perdure après 1800. Pourtant à Cessac au XIX^e siècle, comme dans les autres villages, les décès de très jeunes enfants et des bébés sont nombreux. Certaines familles voient leurs enfants disparaître au rythme de un sur deux. Beaucoup de petits enfants sont déclarés morts-nés.



La croix de Cessac, photo : Pierre Brunet.

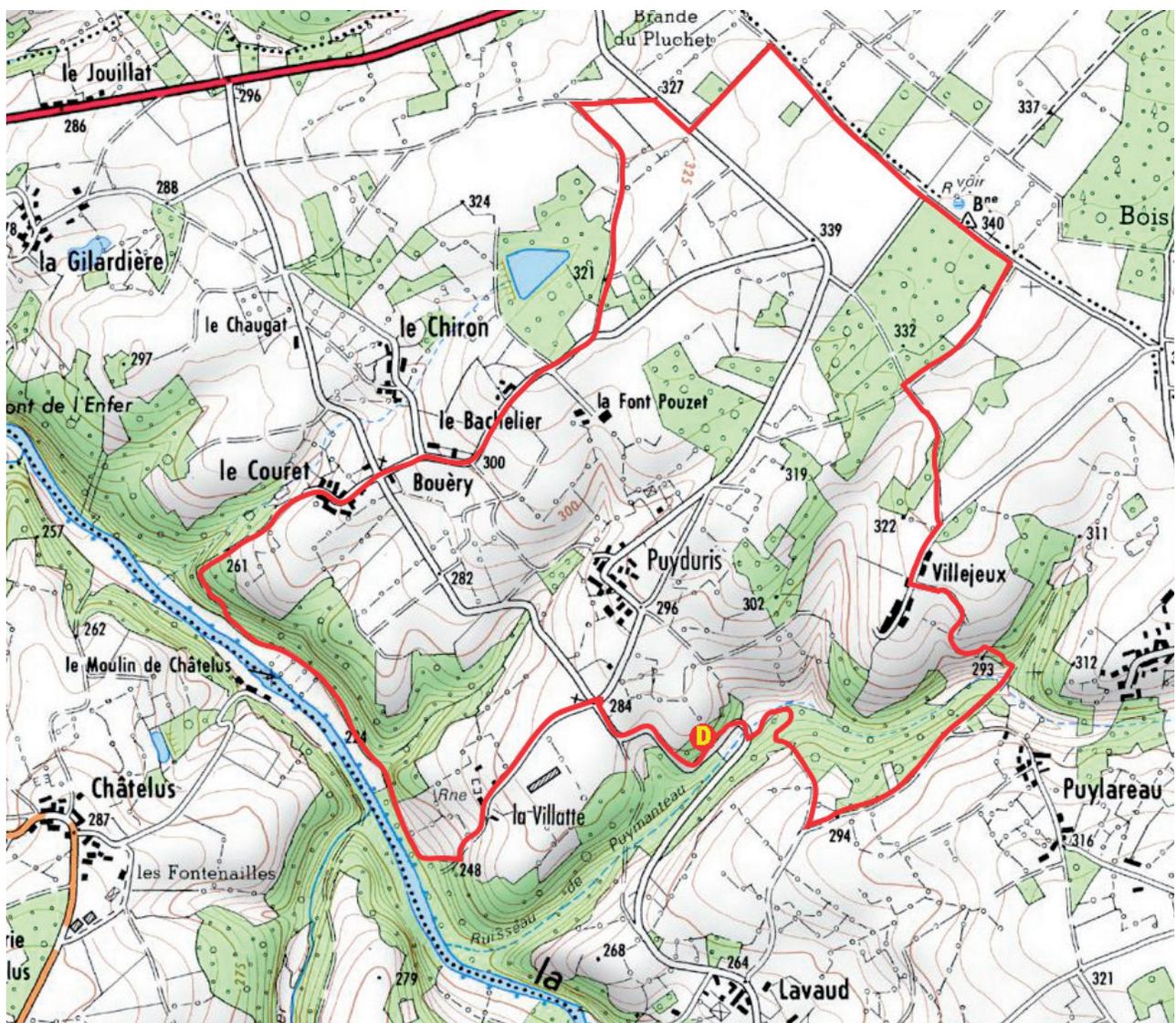
Tous les âges de la vie sont touchés par la mort dans des fortes proportions Il y a de nombreux veufs et veuves et beaucoup de remariages.

34 Cessacois ont été dénombrés en 1926, 27 en 1968, 16 en 1975, 10 en 1982. Actuellement 11 maisons dont 3 résidences secondaires ou logements vacants et 1 gîte sont recensés. 16 habitants sont déclarés.

Josiane Garnotel

La balade, autour de Puyduris, 8 km

Pour cet été, un parcours rive droite, de la rivière Creuse au plateau de Chambon. Aller en voiture par le Bourg et la Route des peintres, passer à Lavaud et jusqu'au ruisseau de Puymanteau. Après le pont, laisser la voiture à droite sur un large espace herbeux au pied d'une ancienne carrière. De là continuer à pied la route jusqu'au carrefour et prendre à gauche en direction de la Villatte. Traverser le village et descendre par le chemin vers la rivière. Longer la Creuse sur un bon kilomètre et remonter vers Le Couret, traverser le village et au croisement de la Route des Peintres aller en face vers Bouéry



et le Bachelier. Continuer cette petite route sur 500 m et après Le Bachelier prendre à gauche une piste forestière, parfois bien humide, qui part vers le nord. Après environ 700 m, au croisement, prendre à droite, rejoindre la route de Puyduris et la prendre à droite sur 100 m puis tourner à gauche sur

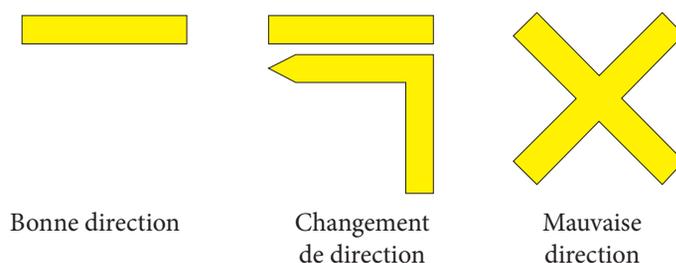
un chemin rectiligne. Au bout de ce chemin, tourner à droite sur une piste et continuer sur la route, passer devant le réservoir d'eau et 200 m après tourner à droite dans un bon chemin. À l'intersection suivante tourner à gauche puis à la route, à droite vers Villejeux. Après les deux premières granges de Villejeux tourner à gauche dans un chemin herbeux qui contourne un petit étang et descend jusqu'à un pont en béton sur le ruisseau de Puymanteau. Après un gué, remonter et poursuivre ce chemin, laisser sur la gauche le chemin qui remonte vers Puylareau, continuer tout droit direction Lavaud. Remarquer sur la gauche du chemin plusieurs très vieux châtaigniers. Au croisement suivant prendre à droite un chemin qui redescend vers le ruisseau de Puymanteau et débouche sur la Route des Peintres à hauteur du pont. Prendre à droite la route pour rejoindre la voiture.

Note : Ce circuit peut être groupé avec le circuit de Lavaux décrit dans la Passerelle n° 101 été 2014 au départ de la Celle-Dunoise, il totalise alors 14,4 km et était décrit dans le dépliant des 3 Lacs comme le circuit L8 (Le Pluchet).

Michel Minaret



Balisage en jaune sur le parcours.



Gros plan sur le Paradis de Pablo

Les chevaux, c'est vraiment leur dada ! C'est en recherchant un petit coin de paradis pour Pablo, le bel apaloo léopard que Françoise et Jean Louis Capazza se sont installés en 2009 au creux d'un vert vallon tout près d'ici. Ils ont rapidement repris le centre équestre de La Celle Dunoise.

Jean Louis et Françoise veulent avant tout créer un lieu de partage autour de leur passion. Si le Paradis propose dès le début des balades en calèche ou en poney, ils s'équipent très vite d'une calèche accessible aux personnes à mobilité réduite et commencent à développer ce qui leur tient vraiment à cœur : partager avec les personnes en situation de handicap ou de fragilité les bienfaits du contact avec les chevaux. Ils travaillent avec l'Institut Médico-Éducatif de Grancher, des EPHAD, plusieurs MAS (Maison d'Accueil Spécialisée). Françoise vient de réussir une formation d'intervenant en médiation animale.

Françoise et Jean Louis sont respectivement galop 5 et 7 en attelage, Jean Louis est meneur en tourisme équestre, possesseur d'un Brevet fédéral d'animateur. Il sait mener et forme bénévolement des meneurs et éduque les animaux à l'attelage ou évalue les chevaux d'attelage.

C'est un fait, communiquer leur amour des chevaux, transmettre leurs connaissances par le biais d'un musée de l'équidé et de leurs interventions auprès des écoliers, partager les joies que leur apportent les animaux sont les moteurs de leur démarche. Jean-Louis nous explique: « Nous sommes affiliés FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) par choix. Nous nous reconnaissons dans leur philosophie anti compétition, leurs objectifs d'échange, d'entraide et de progression. » La FSGT, fondée en 1933 a développé le sport populaire, pratiqué comme un échange de savoirs faire.

Le Paradis de Pablo est donc organisé en association loi 1901, Jean Louis et Françoise en constituent le bureau et une dizaine de membres affiliés FSGT y adhèrent.

Laissez moi vous présenter la cavalerie du Paradis :

Voici Balthazar, le petit âne gris, 13 ans, la mascotte du centre, le préféré des enfants. Suivent derrière, comme dans la chanson, les poneys Titus, surnommé Tornado pour sa robe noire et Qatar, appelé Petit Tonnerre. Le plus jeune, acheté aux enchères pour le sauver de la boucherie, c'est Abou. Tempête de Nabus le double-poney Haflinger très affectueux et Moïse, demi-trait Cob Normand et Selle Français, ont aussi été « sauvés des os ».

Impressionnants de force et de tranquillité, vous ne pouvez pas manquer Quito et Sympa. Tous les deux sont des Bretons, race de chevaux de trait originaire

de Bretagne à l'amble confortable, massifs et musclés. Quito est un trait breton, qui s'est remis il y a peu d'un pied cassé. Sympa, lui, est un postier breton acheté en partie grâce à un don de l'ancienne association des Tatanes Celloises. Hormis Sympa, tous les animaux, les calèches et la plus grande partie du matériel qui permet au centre équestre de fonctionner appartient en propre au couple Capazza.

Tous les animaux de la cavalerie du Paradis de Pablo sont des «chevaux pieds nus». Ils ne sont pas ferrés. Le ferrage des chevaux est une tradition introduite par les romains. Afin que les animaux puissent aller plus loin sur les routes pavées, qui usent les pieds, on les ferrait. Mais le pied est au cheval un important organe de la proprioception. Grâce à lui, il choisit son terrain, a davantage d'équilibre et d'assurance.



Le pied non ferré, en tapant sur le sol, améliore l'oxygénation de l'animal, on dit même qu'un cheval non ferré a 5 cœurs. Il vit plus longtemps. Jean Louis, avec son diplôme de parage et hygiène des pieds soigne et entretient les pieds de ses pensionnaires.

Les chevaux sont nourris à l'herbe, en liberté. En hiver, on leur apporte du foin et des compléments et on surveille deux fois par jour leur état. Pour savoir si un cheval va bien, touchez-le derrière l'oreille, là où le sang passe pour irriguer le cerveau. Si vous sentez la chaleur sous les doigts, l'animal est en bonne santé. Il y a aussi les pesées mensuelles, les contrôles réguliers des yeux, des muqueuses, les visites du vétérinaire ou chez l'ostéopathe. Jean Louis, fort de son expérience de juge d'endurance et de sa formation en Shiatsu équin, a l'œil sur le bien être de ce petit monde.

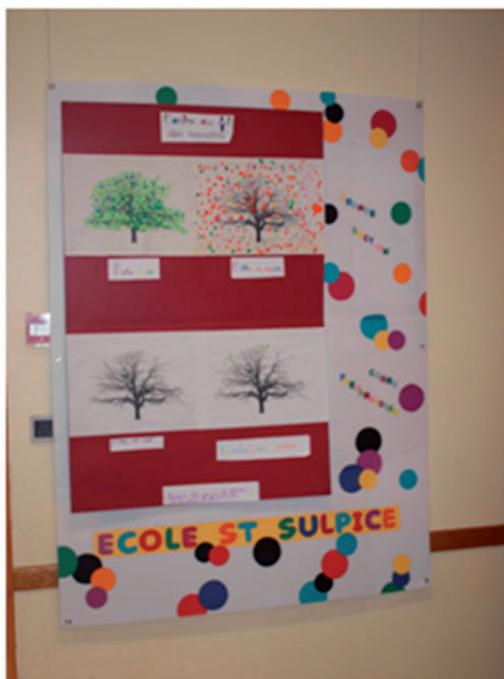
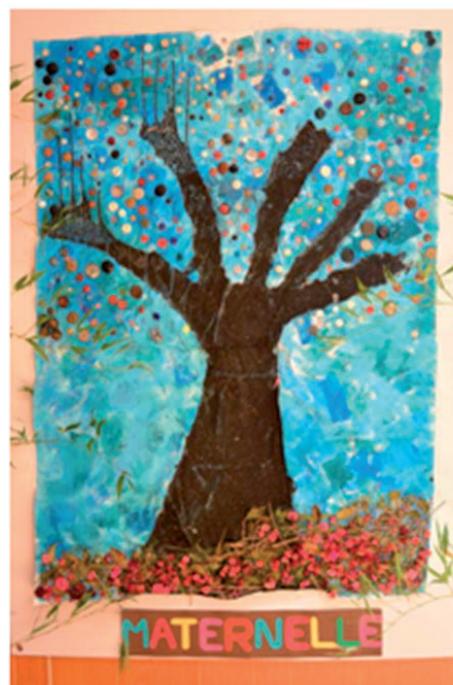
« Pour eux, nous faisons autant que pour nous, au moins » avoue Françoise.

Et c'est ainsi que la vie avance au Paradis de Pablo, au rythme des saisons et des balades, au rythme surtout de deux cœurs passionnés par leur activité.

Ghislaine Cerclay

La page des écoliers

Les élèves de nos écoles du RPI ont étudié avec leurs enseignants des exemples de Land-Art. Ils ont mis en pratique ce qu'ils en ont retiré lors de plusieurs séances sur le terrain. Ces réalisations ont fait l'objet d'une exposition dans le cadre de la Journée UNIVER'CELLE organisée par l'association «Et au milieu coule la Creuse» le 24 avril.



Projet des CE1/CE2 : Échelle à écureuils. (avril 2016)

Parmi les principaux acteurs de la forêt, il y a l'arbre. Dans ce théâtre végétal, les enfants ont vite le sens de la mise en scène, cherchant le lieu propice pour planter leur décor d'aventures et de trésors cachés, d'épouvantes et de fées inventées. Ce foisonnement de troncs et de branches est un univers

à leur portée qui leur permet d'envisager l'existence des animaux que la forêt recèle. Faisant trait d'union entre leur imagination et la réalité, nos jeunes explorateurs installent un dispositif pour aider les petites bêtes à grimper aux arbres afin de trouver un trou pour se prémunir du danger.



D'autres réalisations en cours d'exécutions



Stage de musique traditionnelle

Polka, mazurka, ronde du Quercy, tarentelle, valse et autres bourrées... ces airs traditionnels ont résonné dans les classes de l'école de La Celle durant tout le week-end du 16 et 17 mai. Six stagiaires en violon ou accordéon diatonique ont occupé les locaux de l'école et la salle polyvalente. Ceux-ci avaient été mis à disposition pour l'occasion par la mairie à l'association «Passe à ton voisin», organisatrice de ce stage.

Chacun est venu des quatre coins du Limousin pour pratiquer la musique traditionnelle, encadré par Laurent Papon et Caroline Milley du Duo Eva, bien connu pour ses nombreuses animations de bals traditionnels dans la région. Motivés par ce stage, certains ont même dégainé leurs instruments le samedi soir à l'Auberge des Pêcheurs pour un petit bœuf en fin de repas!



Ce moment de transmission à la fois convivial et riche d'apprentissage avait lieu pour la deuxième fois à La Celle. En effet, en août dernier le même stage avait réuni dix stagiaires venus du Limousin et même d'ailleurs. L'association remercie encore la mairie sans qui cette manifestation ne serait pas possible.

pour l'association, *Bénédicte Duquéroix*

Association «Passe à ton voisin !»

Le Mas

23130 Issoudun-Létrieux

05.55.52.74.73

06.73.66.35.61 <http://passeatonvoisin.arnitoile.net/>



La vie des associations

Et au milieu coule la Creuse

Cette année le soleil était bien présent pour la 4^e édition de la Journée Univer' Celle organisée par notre association "Et au milieu coule la Creuse" ce qui a donné une tournure fort agréable au déroulement des activités proposées. Les exposants, les visiteurs et les courageux marcheurs matinaux ont donc pu en bénéficier dans la joie et la bonne humeur...et nous aussi.

En même temps que le vide jardin qui était proposé pour la 2^e année, des artisans d'art exposaient leurs très belles créations en bois, en terre ou à l'encre.



Les randonneurs, partis à 9 h le matin, ont pu rencontrer à leur retour les kayakistes au bord de la rivière. Cette année la collaboration avec le Kayak club d'Aubusson nous a permis de proposer cette activité, avec une initiation le matin sur le plan d'eau de la Baignade et une descente de la Creuse l'après midi (départ du barrage de l'Age, arrivée à la Baignade).

Dans la salle des loisirs une expo photo réalisée par les membres de notre atelier, sur le thème de l'arbre d'ici et d'ailleurs côtoyait l'exposition de travaux d'arts plastiques des enfants des écoles de St Sulpice le Dunois et de La Celle Dunoise. Nous remercions infiniment tous ces enfants pour leur participation artistique, ainsi que leurs enseignantes pour avoir favorisé cette sympathique collaboration avec nous.

L'association de La Gaule Celloise, dont l'activité avait été très appréciée l'an dernier a renouvelé sa collaboration, Patrick Deuquet a de nouveau attiré les curieux et les passionnés autour de son atelier d'initiation de la pêche à la mouche.



L'association de La Digitale s'est jointe à nous pour le traditionnel troc aux plantes.

Des représentants du CDS Apicole (groupement de défense Apicole) ont partagé leur savoir et leur passion avec un public amoureux de nos abeilles.

Le CPIE (Centre permanent d'initiation à l'environnement) était représenté par leur stand sur la découverte de nos forêts, de sa faune et de sa flore.

Des diaporamas présentaient en boucle des photos sur les activités de notre association ainsi que le monde des abeilles et leurs prédateurs.

Pour les enfants un atelier de dessin encadré par Antoine Melchior et Claude Guichard où ils ont pu réaliser une belle fresque de plusieurs mètres. Fanny et Amber ont grimé les visages des plus petits. Pêche à la ligne et Chamboule-tout les ont aussi bien occupés.

Les bonnes lasagnes de Brigitte et les pâtisseries maison ont régalé tout le monde!!

Nous remercions vivement toutes les associations et les personnes qui les représentaient ainsi que les exposants, artisans et artistes, pour leur participation et leur contribution à la réussite de cette journée.

Un grand merci également aux bénévoles qui ont assuré et sans qui ce genre de manifestation ne pourrait exister.

Geneviève Cavagni

L'AAPPMA la Gaule Celloise

L'AAPPMA la Gaule Celloise organise ses concours de pêche le dimanche 7 Août.

Le matin concours de pêche adultes : Rendez- vous à 7h 30 pour les inscriptions à la salle des loisirs de la Celle Dunoise .

Inscription : 5 euros

Durée du concours : 2 heures .

L'après midi concours de pêche enfant jusqu'à 16 ans.

Rendez-vous à 14 h pour les inscriptions à la salle des loisirs de la Celle Dunoise

Inscription gratuite.



Patrick Deuquet

Tennis club de La Celle Dunoise

Le tennis club de La Celle Dunoise organise un tournoi homologué par la FFT du 6 au 15 Août 2016.

Il est réservé aux joueuses et joueurs, non classés, 4^e série et 30.

Un court est en gazon synthétique .

Inscription jusqu'au 2 Août 2016 ,soit chez :

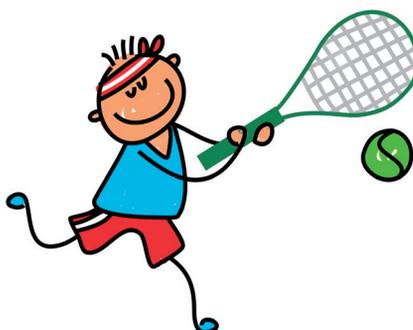
Deuquet Patrick : 05 55 63 15 33 / 06 30 07 49 36

Deuquet Nicolas : 06 82 32 43 75

Mairie de La Celle Dunoise : 05 05 89 10 77

Droit d'engagement : 13 euros

Organisation d'un tournoi de double non homologué FFT, gratuit pour les participants du simple.



Patrick Deuquet

Association Celloise d'Entraide

Quelques nouvelles de l'ACE...

C'est dans une bonne ambiance, que nous avons participé à la bourse aux livres, organisée par le Comité des fêtes. Nous avons pu faire des heureux, avec la vente des livres que nous avons en double.

Les livres (de tout genre) attendent les lecteurs tous les jeudis, à l'atelier de l'ACE de 15h à 17h30.

Si vos armoires, placards, greniers débordent, sachez que la braderie se prépare.



Prochaine manifestation de l'ACE :

Exposition de peintures du 9 au 24 juillet (salle polyvalente) avec comme invitée d'honneur Sharon COUPLAND de Saint Sulpice le Dunois.

Vernissage le vendredi 8 juillet à 18h30, avec une présentation de Marie-Françoise Clergeau, marraine de l'exposition.

Jeannine CARENTON

Paradis de Pablo

Pour la 5^e saison, Balthazar et ses copains du centre équestre seront heureux de vous accueillir tous les jours à partir du 1^{er} juillet au 31 août de 10h à 13h et de 16h à 19h, puis sur réservation du 1^{er} septembre jusqu'au 13 novembre ou plus si la météo est clémente.

Comme d'habitude, réservez vos balades poneys ou âne en main, balades accompagnées en calèche (accessible à tous y compris aux personnes à mobilité réduite)...

NOUVEAUTÉS ÉTÉ 2016

Cours d'équitation montée poneys ou chevaux.

Et avec les poneys, ateliers ludiques et jeux de précisions en famille ou balades en mini-calèches.

Une convention a été signée avec l'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres pour vous proposer une animation « le cheval partenaire de notre évolution ». Le 20 juillet et les 3 et 17 août.

Pour toute information, contactez-nous au 06.01.76.15.63

For the fifth summer season, we will be happy to welcome you, from 1st of

July till 31 of August everyday from 10 am till 1 pm and from 4pm till 7 pm.
As usual, you may book poney ridings with leading adults or carriage rides
(for everyone, including wheelchairs)

And Brand New for this coming summer :

Poney or horse riding lessons

Playful time and skill games with poney to share together as family

Poney carriage rides with leading adults

Please contact us at 06.01.76.15.63

Comité des fêtes

L'année a débutée avec le traditionnel loto, qui n'a pas rencontré le même succès que les autres années ! On se demande les raisons pour lesquelles les gens ne se sont pas déplacés, l'hiver a été clément pourtant !

La manifestation suivante à été plutôt surprenante, le brico broc, car beaucoup d'acheteurs se sont déplacés mais malheureusement très peu de cellois avaient des outils / bricolage à vendre.

Suivait ensuite la foire aux livres, qui elle attire toujours autant de lecteurs, la prochaine aura lieu le 16 octobre.

En avril a eu lieu la pièce de théâtre de la compagnie AVV, cela a été un franc succès, beaucoup de compliments et beaucoup de cellois présents! À renouveler très certainement!

L'été va peut-être s'installer un jour! Avec ses manifestations on l'espère moins pluvieuses que ce printemps!

VOS RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ :

- **Dimanche 10 juillet** : VIDE GRENIER (foire aux clafoutis et pâtés aux pommes de terre).
- **Vendredi 15 juillet** : BARBECUE - BAL (animé par DJ) - FEU D'ARTIFICE (festifire) ATTENTION NOUVELLE DATE : pour que tout le monde puisse en profiter jusqu'au bout de la nuit !!!
- **Mercredi 27 juillet** : 2^e MARCHÉ NOCTURNE, repas champêtre.
- **Mercredi 17 août** : tour cycliste du Limousin (ils passeront à la Celle dunoise).
- **20-21-22 août** : fête foraine.

Manifestations 2016

Dates	Associations	Lieu	Manifestations
Les lundis toute l'année	Et au milieu coule la Creuse	La Celle Dunoise	Petite randonnée RDV parking de la Bergerie 14h
1 ^{er} et 3 ^e dimanche du mois	Marché paysan	le Bourg place de la Fontaine	Marché de 9h à 12h30
De juillet à octobre	Antoine Melchior	Atelier : 7, le Chiron 1^{er} juillet au 30 septembre Espace du Confluent à Fresselines 14 juillet au 15 Août	Exposition de nouvelles peintures
8 juillet	A.C.E.	Salle polyvalente	Vernissage de l'exposition de peinture à 18h30
Du 9 au 24 juillet	A.C.E.	Salle polyvalente	Exposition de peinture tous les jours de 15h à 18h30
10 juillet	Comité des fêtes	Le Bourg	Vide grenier
15 juillet	Comité des fêtes	Le Bourg	Feu d'artifice et bal
27 juillet	Municipalité et associations	Parking et pelouse de la Salle des Loisirs	Marché nocturne et repas champêtre
4 août	Et au milieu coule la Creuse	Salle des Loisirs	Conférence : «La vallée de la Creuse et ses aménagements par l'homme» par Jean-Gilbert Ducher 20h30
6 au 15 août	Tennis club cellois	Courts de tennis	Tournois de tennis homologué FFT
7 août	AAPPMA la Gaule celloise	Salle des Loisirs (inscriptions)	Concours de pêche adultes 7h30 enfants 14h
17 août	Tour du Limousin	Le Bourg	Course cycliste
20, 21, 22 août	Comité des fêtes	Le Bourg	Fête de l'été
20 août	L'ensemble des solistes du Paris Symphonic Orchestra	Église	Concert «Une nuit à l'Opéra» 20h30
22 août	Et au milieu coule la Creuse	Salle des Loisirs (inscriptions)	Randonnée dans le cadre de la fête de l'été 8h45
22 août	L'ensemble des solistes du Paris Symphonic Orchestra	Église	Concerti Mozart, Vivaldi et Haendel 20h30
Septembre	Reprise des activités annuelles : ateliers couture, informatique, dessin-peinture, patchwork. Et aussi Gym et Zumba. Se renseigner auprès des diverses associations.		